



Rapport du maire (Rapport déposé lors de la séance du conseil du 1 juin 2021)

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente le rapport du maire portant sur les faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Le rapport financier 2020

Le rapport financier de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent terminé le 31 décembre 2020 a été déposé à la séance de conseil tenue le 4 mai 2021. Les états financiers ont été vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc.

Opinion de l'auditeur indépendant

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, (L'«entité»), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Informations importantes à la fin de l'année financière 2020 :

Excédent de fonctionnement de l'exercice :	202 079 \$
Surplus accumulés :	609 557 \$
Fonds de roulement :	135 434 \$
Solde dette à long terme :	635 400 \$
Acquisitions :	188 527 \$
Valeur imposable pour 2020 :	99 627 900 \$
Taux global de taxation :	1,2476 \$



Projets en immobilisations 2020

Réfection de la route Saint-Onge
Achat d'une plaque vibrante
Achat d'enseignes de rues
Achat d'une génératrice – Puits #8

Traitement des élus 2020

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération des membres du conseil :

Le traitement annuel du maire est de 7 956 \$ soit 5 304 \$ à titre de rémunération de base et 2 652 \$ à titre d'allocation de dépenses. Le traitement annuel d'un conseiller est de 2 652 \$, soit 1 764 \$ à titre de rémunération de base et 888 \$ à titre d'allocations de dépenses.

Pour l'année 2021, il y a un ajustement des salaires pour les élus en se basant sur la moyenne provinciale des salaires versés aux élus.

Je vous remercie de l'appui manifesté envers votre conseil municipal

Christian Baril
maire